

Ma à Liège P. D. 8. 77. DENVERAN  
Humblet Armand Joseph Arnold  
Sery val. e. mil. 03. 1.° Regt de ligne n.° 55588  
+ le 12-18-18 emb: Montpelier  
à Montpelier civet: St Bararre le 24-12-18 Plaque 2857  
Section milit: Harmonie n.° 7 du 2.° Rang Regt 4411/13  
Dép. de l'Hérault  
exale 1-5-23 et vex au cuivre de Liège (S. F. France)  
Lett. H. C. H. 7638 le 12-12-19 a. l'aj. cert. et acte de décès  
L. C. E. 4008 du 24-2-21 au Qm 8.° del. copie  
et p.° via cad.  
Qm 8.° le 4-3-21: exale en retour (vex. c.) (E. E.)  
E/C E. 5612/21-3-21 à Modni. l'ou. d.  
Adresse de la Veuve: M. V. Humblet - Marché  
rue Blanche 153 Hiel (Anvers)  
S. E. 8850 du 12-3-21 à M. V. Humblet: Corps sera  
restitué en temps opportun.  
M. V. Humblet, le 19-6-22: dond d'env. quest.  
nécessaires au transf.  
L. E. 25204 du 24-6-22 à M. V. Humblet: votre belle  
fille a fait tout le nécessaire pour vex. corps à Liège

et sera avisé 8 à 10 jours d'avance date d'exam

M<sup>me</sup> Humblet le 17-4-23 ne peut assister  
à l'ex<sup>on</sup>. (35)

S.E. 1661 le 24-4-23 à M<sup>me</sup> Humblet la famille n'est  
pas obligée d'assister à l'ex<sup>on</sup> Le bourgm<sup>tr</sup>  
de Liège sera avisé de la date du transf<sup>er</sup>

S.E. (France) no 1834 du 15-8-23 un P.T. d'exam.  
no 244 en double (80)